Nations Unies S/2009/201



Conseil de sécurité

Distr. générale 14 avril 2009 Français Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les 60 jours sur le déploiement et les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le déroulement du processus politique, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire au Darfour et la question de savoir si les parties respectent leurs obligations internationales. Le rapport porte sur les mois de février et mars 2009.

II. Évolution de la situation politique

- En ce qui concerne le déroulement du processus politique, le 17 février, le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont signé à Doha un accord de bonne volonté et de renforcement de la confiance pour le règlement du problème au Darfour, sous les auspices du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, Djibrill Bassolé, et de l'État du Qatar. Il s'agit d'un document préliminaire qui établit que les deux parties s'engagent à créer des conditions favorables à la tenue de pourparlers de fond. Il leur est demandé de s'abstenir de harceler les déplacés, de garantir le bon acheminement de l'aide humanitaire et de s'engager à procéder à un échange de prisonniers. Aux termes de cet accord, les parties s'engagent également à élaborer un accord-cadre plus substantiel, présentant de manière détaillée les domaines qui devront être examinés lors de négociations globales. À l'issue de la conclusion de cet accord, de petites équipes de négociation du Gouvernement et du MJE sont restées à Doha pour s'employer, en collaboration avec les médiateurs de l'Union africaine et de l'ONU, à mettre au point les différents volets de l'accord-cadre et à préparer les négociations finales.
- 3. En signe de bonne volonté et conformément à l'accord conclu, le Ministère de la justice soudanais a annoncé le 21 février la libération de 24 détenus, qui étaient selon lui des membres du MJE impliqués dans des crimes graves, notamment des actes de terrorisme. Ces détenus ont retrouvé leur famille à Khartoum. Le 23 février, dans une déclaration, le MJE a critiqué cette libération, affirmant qu'aucune des





personnes concernées n'appartenait à sa faction. Le même jour, il a annoncé la libération de 21 prisonniers appartenant aux Forces armées soudanaises.

- 4. À l'avenir, le Médiateur en chef conjoint prévoit de faire davantage participer les rebelles en organisant des consultations similaires, afin que l'ensemble des principales parties prenantes puissent à terme prendre part aux négociations de paix globales qu'il est envisagé de tenir. À ce propos, le 15 mars 2009, cinq groupes rebelles (le Mouvement de libération du Soudan [MLS]—Unité, le MLS-Khamees, le Front uni des forces révolutionnaires, le MLS-Djouba et le MJE-Azraq) ont signé la « Charte de Tripoli », par laquelle ils sont convenus de créer un front unifié et de participer aux négociations de paix. Ils se sont engagés à participer au processus amorcé à Doha et collaborent avec les médiateurs de l'Union africaine et de l'ONU et avec le Gouvernement du Qatar en vue de se livrer prochainement à des pourparlers avec le Gouvernement du Soudan.
- 5. Le 20 mars, le MJE a annoncé qu'il avait l'intention de suspendre sa participation au processus de Doha et de rappeler ses représentants se trouvant au Qatar jusqu'à ce que le Gouvernement du Soudan revienne sur sa décision d'expulser ou de dissoudre 16 organisations non gouvernementales (ONG). Les médiateurs prévoient tout de même d'intervenir auprès du MJE pour l'inciter à continuer de prendre part au processus de Doha.
- 6. Comme cela a déjà été indiqué, à la suite de la tenue du Forum du peuple soudanais en octobre et novembre 2008, le Président du Soudan a établi, le 21 janvier 2009, trois comités chargés des questions clefs concernant le conflit au Darfour, à savoir le nombre d'États composant le Darfour, la réconciliation et le rôle de l'administration autochtone. Le Comité qui supervise l'examen du nombre d'États composant le Darfour a commencé ses travaux et s'est rendu au Darfour les 27 et 28 mars pour s'y entretenir avec les diverses parties prenantes. Les autres comités n'ont pas encore entamé leurs travaux. Parallèlement, la MINUAD a continué de faire participer les acteurs locaux à l'examen des questions concernant la réconciliation et le règlement des différends dans le cadre du dispositif de dialogue et de consultation Darfour-Darfour.

III. Conditions de sécurité

- 7. En dépit des démarches politiques encourageantes que le Gouvernement et le MJE ont entreprises à Doha en février 2009, un nombre inquiétant d'affrontements ont éclaté entre les deux parties pendant la période à l'examen.
- 8. À l'issue du retrait du MJE de la ville de Muhajeriya (Darfour-Sud) le 3 février 2009, les forces gouvernementales ont pris en chasse le Mouvement alors qu'il se repliait vers le nord, en direction de l'est du djebel Marra (Darfour-Nord). J'ai évoqué cet incident dans un précédent rapport au Conseil de sécurité (S/2009/83). Par la suite, le 11 février, des affrontements ont été signalés sur le terrain entre les Forces armées soudanaises et le MJE, dans la région se trouvant au nord des villages d'Al-Mallam et de Dobo (à l'ouest de Shangil Tobaya, au Darfour-Nord). Pour assurer le suivi de la situation, le Représentant spécial conjoint, Rodolphe Adada, a rencontré le 5 février les responsables du MJE à N'Djamena afin d'instaurer un mode de communication efficace entre le MJE et la MINUAD dans les régions contrôlées par le Mouvement, et tous ont approuvé le principe de la

création d'un mécanisme de liaison et de coordination pour garantir la protection et la circulation en toute sûreté des civils et des organismes humanitaires.

- 9. La MINUAD a appris que les forces gouvernementales auraient procédé à de nombreux bombardements aériens, y compris la nuit, contre des positions réelles ou présumées du MJE pendant les deux semaines ayant suivi le retrait du MJE de Muhajeriya. Les zones ci-après notamment auraient été prises pour cible : Dobo Madrassa, Tarny, Dabaneria, Dobo, Kutur, Fanga Suk, Deribat, Kazan Tanjur et Falluja (Darfour-Nord), le 6 février; les environs des monts Afara, à proximité du village de Beli Ali Seref (à 20 km à l'ouest de Shangil Tobaya, au Darfour-Nord), le 8 février; les alentours du village de Tarny (à 60 km au sud-ouest d'El Fasher), le 9 février; les environs de Dobo El Sug, de Madrasa, de Dabaneira, de Dobo Djedid, de Kutur Dubo, d'El Omda et de Funga, le 10 février; et Dobo Madrassa (Darfour-Nord), le 13 février.
- 10. Le 9 février, un hélicoptère de transport de la MINUAD parti d'El Fasher pour se rendre en mission de ravitaillement à Mukjar (Darfour-Nord) a essuyé des tirs alors qu'il survolait le village de Dabaneira, dans la région d'Al-Mallam. Aucun des quatre membres d'équipage n'a été blessé, et bien qu'une balle ait atteint le parebrise, l'appareil a pu être ramené sans encombre à El Fasher.
- 11. Le 17 février, les forces du MJE se sont mises en route vers le nord, aux alentours de Kafod (Darfour-Nord), et elles ont affronté à la fois les forces du Gouvernement du Soudan et celles du MLS/faction Minni Minawi. Elles ont également combattu les forces gouvernementales à Turr, Daba Tuga et Donki Shatta, les forces du MLS/faction Minni Minawi dans les régions de Wana, de Daba Tuga, de Thabit et de Wadi Mora (Darfour-Nord), et celles d'autres mouvements encore. Avant la quasi-totalité de ces affrontements, un aéronef du Gouvernement avait bombardé les zones concernées. Les combats se sont poursuivis jusqu'à ce que le MJE se soit replié vers l'ouest, au Tchad, aux alentours du 25 février.
- 12. Depuis le début du mois de mars, les forces gouvernementales ne cessent d'accroître leur capacité militaire dans la région d'Al-Mallam, à l'est du djebel Marra. Ce bastion du MLS/faction d'Abdul Wahid est désormais sous le contrôle du Gouvernement. Celui-ci aurait massé ses troupes autour de Dobo Al Umdah et de Dobo Madrassa, bloquant ainsi tous les points d'accès aux monts du djebel Marra (Darfour-Nord).
- 13. Outre les opérations militaires orchestrées par les forces gouvernementales et différents mouvements, des affrontements à caractère tribal ont continué de ponctuer la période à l'examen. Le 8 février, une milice armée de la tribu Mima a attaqué des membres du MLS/faction Minni Minawi dans la ville de Wada'ah (à 95 km au sudest d'El Fasher, au Darfour-Nord), supposément en guise de protestation suite aux tentatives faites par la faction qui est dominée par les Zaghawa de recruter de force parmi la population locale et de frapper celle-ci d'impôts exorbitants. Le 10 février, environ 500 soldats de la faction auraient lancé une contre-offensive à Wada'ah, détruisant magasins et habitations avant d'être mis en fuite. Au moins 45 personnes auraient été tuées lors des combats. Le lendemain, 11 février, les forces gouvernementales sont entrées dans la ville, jusque-là aux mains de la faction, et ont pris le contrôle de la zone. Une délégation de la MINUAD, dirigée par le commandant de la Force, s'est rendue à Wada'ah le 13 février, où elle a constaté que près de la moitié de la ville avait été incendiée, y compris le marché et la centrale électrique. À cette occasion, la Mission a évacué vers El Fasher un civil blessé.

- 14. Au Darfour-Sud, malgré les efforts que les autorités locales ont déployés entre le 25 décembre 2008 et le 20 février 2009, sous la houlette de la MINUAD, pour favoriser la réconciliation, les tribus Fallata et Habaniya se sont de nouveau affrontées aux alentours d'Al-Tomat (à 40 km au sud de Buram), le 9 mars 2009. D'après les premières informations disponibles, il y aurait environ 28 morts et 6 blessés. Les efforts de réconciliation se sont soldés par un échec car les Fallata ont jugé inacceptable la démarcation des frontières entre les tribus qui était proposée. Des affrontements ont continué d'éclater sporadiquement tout au long de la période à l'examen, tandis que la MINUAD se concertait avec des représentants des deux groupes en vue de faciliter le règlement du conflit.
- 15. Autre incident inquiétant, quatre violents affrontements ont opposé au Darfour-Sud, les 29 et 30 mars, les tribus Habaniya et Fallata d'une part et Habaniya et Reizigat d'autre part. Ainsi, le 29 mars, les Habaniya et les Reizigat se seraient livré combat dans le village d'Al-Kooka, engagement qui aurait fait 161 morts, tandis que dans la région de Sergeila, les forces des Fallata affrontaient celles des Habaniya. Le 30 mars, les Fallata et les Habaniya ont combattu dans la région de Saigoon, à proximité de Rajaj, et 50 personnes auraient alors été tuées. Un autre affrontement a eu lieu entre les deux tribus à Mawada, qui aurait coûté la vie à neuf personnes.
- 16. Parallèlement, la situation en matière de sécurité le long de la frontière soudano-tchadienne est restée tendue et imprévisible pendant la période considérée. À El Geneina (Darfour-Ouest) et aux alentours, on a constaté un renforcement de la présence de groupes d'opposition armés tchadiens, qui auraient opéré dans le village de Sawani (secteur ouest), et dont les effectifs seraient de l'ordre d'un bataillon. Ces groupes auraient recruté dans les rangs des déplacés et de la population locale à Um Shalaya, et la présence d'un grand nombre de véhicules et de contingents a été observée dans plusieurs zones du Darfour-Ouest, y compris à Sarafaya, où un nouveau camp aurait été établi. De plus, des convois militaires communs des forces armées soudanaises et des groupes d'opposition armés tchadiens ont été observés en train de patrouiller le long de la frontière dans la région de Kulbus (Darfour-Ouest).
- 17. L'Organisation des Nations Unies maintient le Darfour en phase de sécurité IV. Outre les conflits militaires graves et persistants qui ont marqué la période à l'examen, ce sont les braquages de véhicules et les actes de banditisme perpétrés de manière aléatoire qui continuent de poser de manière générale le plus gros risque pour le personnel des Nations Unies.
- 18. Dans ces conditions, conformément aux décisions qu'a prises la Commission tripartite le 19 janvier 2009 lors de sa réunion à Addis-Abeba, le Gouvernement du Soudan a déployé, en février 2009, 183 policiers à El Fasher pour renforcer les capacités de la police locale et l'aider à lutter contre la criminalité, en particulier les braquages de véhicules, et assurer la protection du périmètre extérieur des installations et infrastructures de la MINUAD. Il est prévu de faire de même à Nyala et à El Geneina.
- 19. Au cours de la période à l'examen, le personnel de l'Organisation a malgré tout été victime de 62 incidents, dont neuf braquages de véhicules, et les ONG internationales ont déploré 54 incidents, dont 15 braquages de véhicules. Fait encourageant, la Police nationale soudanaise a procédé à El Geneina et El Fasher à des arrestations qui lui ont permis de récupérer certains des biens volés.

- 20. En plus d'être prise pour cible par des braqueurs de véhicules, la MINUAD a été délibérément attaquée à trois reprises pendant la période à l'examen. À El Geneina, le 9 mars, une patrouille militaire a essuyé des tirs de bandits inconnus. Quatre soldats ont été blessés, qu'il a fallu évacuer vers l'unité médicale de niveau II d'El Fasher, et deux d'entre eux ont ensuite été hospitalisés à Khartoum. Le 10 mars, lors d'un autre incident, un observateur militaire a échappé indemne à une attaque par balles contre son véhicule dans la ville d'El Daein (Darfour-Sud).
- 21. Lors d'un incident particulièrement grave, le 17 mars, huit hommes armés non identifiés ont ouvert le feu sur un groupe de six soldats qui rentrait d'une patrouille de routine entre la base opérationnelle avancée et le camp géant de la MINUAD à Nyala. L'un d'eux a été blessé dans la fusillade, avant de succomber à ses blessures alors qu'on l'évacuait vers l'unité médicale de niveau II d'El Fasher.

IV. Situation humanitaire

- 22. Au cours de la période considérée, les opérations d'assistance humanitaire au Darfour se sont heurtées à de sérieuses difficultés du fait de l'insécurité grandissante dans les régions de Muhajeriya et de Graida au Darfour-Sud, au début du mois de février et, le 4 mars 2009, de l'expulsion de 13 ONG internationales et de la suspension de trois ONG nationales.
- 23. Depuis le 4 février 2009, les gens se sont éloignés en grand nombre de Muhajeriya et des villages environnants, ainsi que des zones rurales entre Muhajeriya et Shaeria. La grande majorité de la population migrante est constituée de membres de la tribu Zaghawa, dont certains ont déclaré ne pas se sentir en sécurité depuis le retour de membres de la tribu Birgid, à qui appartient traditionnellement la terre et qui avaient dû fuir en 2005 et 2006. Ces mouvements de population se sont accompagnés de récits de mise à feu de maisons, de quartiers et de villages. Par ailleurs, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a pu observer que presque tous les Zaghawa prenaient la direction du camp de personnes déplacées de Zam Zam (situé à 17 km au sud d'El Fasher, au Darfour-Nord).
- 24. L'arrivée qui en résulte, dans la région du Grand El Fasher, de quelque 36 000 personnes déplacées venues du Darfour-Sud et ayant en particulier pour destination le camp de Zam Zam, pèse lourdement sur l'environnement immédiat. Les capacités d'approvisionnement dans le camp sont notamment insuffisantes pour fournir aux nouveaux arrivants la quantité journalière d'eau minimale par personne. Les autorités gouvernementales n'ont pas encore attribué l'espace nécessaire à l'accueil de ces personnes, malgré les demandes à répétition des Nations Unies en ce sens. La situation reste dramatique, des milliers de nouveaux arrivants résidant dans le camp sans le plus élémentaire des abris. À un rythme quasi quotidien, la MINUAD assure des patrouilles de protection à Zam Zam ainsi que des fournitures d'eau au camp, tandis que les organismes des Nations Unies et les ONG complètent l'action du Gouvernement auprès des personnes déplacées en fournissant de la nourriture, des médicaments et des tentes.
- 25. L'accès humanitaire à certaines régions du Darfour affectées par le conflit a été restreint dans certains cas au cours de la période examinée. Les 7,10, 11 et 12 février, les autorités gouvernementales n'ont pas délivré d'autorisations de vol à plusieurs missions d'évaluation interinstitutions au Darfour-Sud. Ces restrictions sont

intervenues à la suite d'informations faisant état de bombardements aériens dans la région, alors que des dizaines de milliers de personnes étaient en marche dans les environs de Shaeria. L'accès aux régions de l'est du Djebel Marra a également été régulièrement refusé pendant la période considérée, sous prétexte d'insécurité.

- 26. Évolution grave et négative, le 4 mars, la Commission d'aide humanitaire du Soudan a, avec effet immédiat, annulé l'enregistrement et ordonné l'expulsion de 13 ONG internationales, et parallèlement dissout 3 ONG nationales travaillant au Nord-Soudan, après les avoir accusées de collaborer aux enquêtes de la Cour pénale internationale. Dans le cadre de ce processus, des fonctionnaires gouvernementaux ont demandé aux organisations en question de leur remettre un inventaire de leurs biens, réunissant par ailleurs des informations sur leurs comptes bancaires, confisquant du matériel de bureau leur appartenant, notamment des ordinateurs portables, et saisissant du matériel de projet à Khartoum, El Fasher, Zalingei, Garsila et Mukjar (au Darfour-Nord). Le 5 mars, devant le Conseil des ministres et une foule de plusieurs milliers de personnes à Khartoum, les hauts représentants de l'État, dont le Président Bashir et le Commissaire à l'aide humanitaire, ont confirmé l'expulsion des ONG en arguant qu'elles avaient outrepassé leur mandat.
- 27. Du 11 au 19 mars 2009, des équipes d'évaluation conjointes Gouvernement du Soudan-Nations Unies sont intervenues dans chacun des trois États du Darfour pour faire le bilan des lacunes consécutives à l'expulsion ou à la dissolution des ONG et déterminer les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins pressants dans les secteurs de l'alimentation, de la santé et de la nutrition, des abris et des provisions non alimentaires, de l'eau et de l'assainissement. Leurs conclusions ont fait l'objet de discussions entre hauts fonctionnaires du Gouvernement et des Nations Unies les 21 et 22 mars à Khartoum. L'évaluation a fait apparaître que les mesures d'urgence en cours d'application comprenaient la distribution à titre exceptionnel de rations alimentaires de deux mois à 1,1 million de personnes, la fourniture d'eau potable à 850 000 personnes et l'extension de services de soins dispensés par le Ministère de la santé jusqu'à la fin avril. Cependant, les graves lacunes qui demeurent à l'approche de la saison des pluies risquent d'accroître la propagation des maladies. Enfin, quelque 692 400 personnes ne recevront pas de matériaux pour la construction d'abris.
- 28. Alors même que l'on mettait au jour ces carences, une épidémie de méningite se déclarait à Thur (près de Nertiti) et dans le camp de personnes déplacées de Kalma. Bien que cette éruption soit saisonnière, elle est aggravée par l'expulsion des ONG travaillant dans le secteur de la santé. Afin de combler plus durablement les lacunes, les différents acteurs doivent s'assurer de la mise en place des financements, de la gestion technique des ressources et des capacités de coordination, de même que des dispositions administratives nécessaires.
- 29. À plusieurs reprises et à la demande du Coordonnateur humanitaire, la MINUAD a assuré la protection des biens des ONG internationales expulsées. La Mission a également augmenté ses patrouilles dans les principales zones où la protection de la population civile avait besoin d'être renforcée.
- 30. Parallèlement à l'expulsion regrettable des ONG, la communauté de l'aide humanitaire est restée exposée à la violence pendant toute la période examinée, puisque 22 attaques contre des enceintes des Nations Unies et des ONG internationales ont été enregistrées, dont 10 dans la seule ville d'El Geneina en une seule semaine, soit un chiffre bien supérieur à ceux de 2008. Le 21 février 2009,

l'attaque d'un véhicule commercial par un groupe de bandits armés sur la route entre Nyala et Khor Abeche, au Darfour-Sud, a provoqué la mort de deux membres du personnel local d'une ONG internationale. Le 14 mars, des voleurs armés se sont introduits dans l'enceinte du Comité international de la Croix-Rouge à Zalingei pour s'emparer de cinq véhicules.

- 31. Premier événement connu de ce type au Darfour, trois expatriés et deux locaux du personnel de l'organisation non gouvernementale internationale Médecins sans frontières de Belgique ont été enlevés à Saraf Umra au Darfour-Nord le 11 mars par un groupe d'hommes armés. Un local a été relâché le même jour et les autres personnels l'ont été le 14 mars.
- 32. Fait encourageant, le Ministère soudanais de l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial ont effectué une étude sur les moyens de subsistance qui révèle une amélioration considérable de la sécurité alimentaire au Darfour, 55 % de la population bénéficiant de cette sécurité, contre 30 % en 2006-2007. Les récoltes ont été nettement meilleures que lors des années précédentes et la construction urbaine, en augmentation, a contribué à l'emploi. L'étude a montré que ce sont les personnes déplacées vivant dans les camps, par opposition à celles qui résident dans des zones d'installation ou au sein de communautés établies, qui demeurent les plus vulnérables en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

V. Opérations de la MINUAD

- 33. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la MINUAD a effectué 750 patrouilles destinées à rassurer la population, 1 053 patrouilles dans les villages, 108 patrouilles de nuit, 349 patrouilles d'escorte, 11 patrouilles d'investigation et 197 patrouilles d'escorte de convois. La police de la MINUAD a effectué 3 876 patrouilles à l'intérieur des camps de personnes déplacées et 1 147 à l'extérieur des camps.
- 34. Toutefois, la mission a continué de voir sa liberté de mouvement limitée. Les restrictions qui lui ont été imposées sont essentiellement venues des forces gouvernementales soudanaises avant ou après des affrontements militaires avec les différents mouvements, et les justifications fournies à la MINUAD étaient des raisons de sécurité.
- 35. C'est ainsi que le 17 février 2009, un convoi de la MINUAD en provenance de Zalingei s'est vu refuser l'accès à Mukjar (au Darfour-Ouest), et que le 19 février, une patrouille se rendant de Khor Abeche à Al Mallam (à 50 km au sud-ouest de Shangil Tobaya, au Darfour-Nord) n'a pas été autorisée à rejoindre sa destination à la suite d'affrontements entre les forces gouvernementales et le MJE dans l'est du Djebel Marra. En une circonstance, le 8 mars, l'accès au camp d'Al Riyadh pour personnes déplacées à El Geneina (Darfour-Ouest) a été refusé à une patrouille de nuit de la MINUAD. L'affaire a été ultérieurement résolue au niveau local.
- 36. La police de la MINUAD a continué d'intensifier ses activités de police de proximité au cours de la période considérée, grâce à la construction ou la modernisation de deux centres de police de proximité temporaires, l'un au camp pour personnes déplacées de Kalma (Darfour-Sud) et l'autre entre les camps d'Abu Shouk et d'Al Salam (Darfour-Nord). Après l'afflux massif de personnes déplacées

- au camp de Zam Zam à El Fasher, la MINUAD y a inauguré un centre de police de proximité le 26 février. Au total, celle-ci gère actuellement 58 de ces centres dans les camps pour personnes déplacées ou à côté, et elle procède à la modernisation de 17 autres, hérités de la Mission de l'Union africaine au Soudan, pour les mettre aux normes des Nations Unies.
- 37. La MINUAD a par ailleurs organisé 16 cours de formation pour la police du Gouvernement soudanais, 2 pour la police des mouvements et 2 autres pour les volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de personnes déplacées dans tout le Darfour. En ce qui concerne les services de maintien de l'ordre locaux, la composante état de droit et la composante police de la MINUAD ont permis à une cinquantaine de membres du personnel policier du Gouvernement soudanais travaillant dans les prisons de participer à deux stages de cinq jours sur le traitement des détenus à El Fasher et Nyala.
- 38. Du 8 au 13 mars, la MINUAD a organisé un stage sur les droits de l'homme, les violences sexistes et la protection des enfants pour 25 officiers de police de divers grades, au siège de la police gouvernementale à Nyala. Le stage a été officiellement ouvert par l'officier de liaison de la police gouvernementale dans le secteur sud. Les participants provenaient de diverses unités de police de la région de Nyala et comprenaient 13 femmes, la plus forte proportion jamais atteinte par rapport aux stages précédents de ce type.
- 39. En plus de la formation policière qu'elle dispense, la MINUAD a continué d'aider les personnes déplacées à trouver les moyens d'améliorer la vie des femmes et des enfants. Dans ce cadre, l'égale participation des femmes à la vie publique sous tous ses aspects reste une difficulté majeure. La MINUAD encourage les femmes déplacées à rejoindre les volontaires qui exercent les activités de police de proximité et faire partie des comités de sécurité dans les camps de personnes déplacées. Elle les incite également à se lancer dans des activités lucratives.
- 40. Ceci est d'autant plus important que la vulnérabilité des femmes, dans les camps de personnes déplacées, continue d'être exacerbée par les violences sexuelles et sexistes, y compris la violence familiale. La MINUAD encourage les femmes à dénoncer ces violences. Les cas de viol dénoncés restent en dessous de la vérité, les victimes redoutant la stigmatisation sociale qui en résulte généralement et ne faisant pas confiance à la police gouvernementale, sans parler de leur crainte d'être soumises à des poursuites pénales si elles ne peuvent apporter le minimum de preuves exigé pour le viol dans la loi de 1993 sur la preuve. De son propre chef et conformément à son mandat, la MINUAD continue de rassembler des preuves sur les violences sexuelles et sexistes, notamment les viols, les tentatives de viol, les coups et blessures et le harcèlement.
- 41. Le 11 février 2009, le groupe de travail interinstitutions sur la violence sexiste s'est réuni pour passer en revue les résultats obtenus en 2008 et déterminer les priorités pour 2009. Il a constaté que : a) le nombre de cas de violences sexuelles et sexistes dénoncés était en augmentation; b) davantage de personnes sollicitaient services et assistance; c) la violence familiale était plus répandue en 2008 mais également plus souvent dénoncée. Le fait que, dans plusieurs cas, les auteurs aient été amenés devant la justice a eu un effet positif sur la population locale.
- 42. En coopération avec le Ministère des affaires sociales de l'État du Darfour-Nord, la MINUAD a négocié avec la Commission d'aide humanitaire afin que les

organisations humanitaires obtiennent l'autorisation de rouvrir les centres pour les femmes qui étaient fermés depuis l'automne 2008, dans les camps de personnes déplacées à Abu Shouk, Tawila, Al Salaam et Kutum.

- 43. La MINUAD a mis en place 24 nouveaux projets à impact rapide au cours de la période considérée, ce qui porte à 142 le total des projets de ce type qui ont été approuvés et sont à des degrés divers de mise en œuvre. Pour répondre aux défis qui subsistent, la MINUAD a élaboré des procédures opérationnelles types à l'intention des composantes militaire et policière qui contrôlent la mise en œuvre de ces projets. En outre, elle a effectué 30 missions sur le terrain pour vérifier et suivre leur exécution, traiter les problèmes de conflit et de réconciliation, et répondre aux besoins de renforcement des capacités.
- 44. Afin de sensibiliser davantage la population aux problèmes posés par les mines, la MINUAD a dispensé une instruction à 6 446 personnes sur les restes explosifs de guerre et le danger des mines; elle a par ailleurs détruit 115 de ces restes explosifs, évalué la situation dans 50 villages et inspecté 200 kilomètres de routes pendant la période considérée.
- 45. Le 25 février 2009, le Directeur de la sûreté nationale et des services de renseignements pour le Darfour-Sud a informé le Bureau de la lutte antimines que ses agents n'avaient pas de mandat pour intervenir au Darfour-Sud et l'a renvoyé vers le Gouvernement soudanais à Khartoum. Par souci de cohérence, toutes les activités antimines sont suspendues dans tout le Darfour depuis le 2 mars 2009, en attendant de nouvelles instructions du Ministère des affaires humanitaires.
- 46. Pendant la période considérée, la MINUAD n'a pu accéder aux centres de détention gérés par le Service national du renseignement et de la sécurité et son accès aux prisons a souvent été limité en raison de la délivrance tardive des autorisations du Ministère de l'intérieur.

VI. Déploiement de la MINUAD

- 47. Au 31 mars 2009, les effectifs militaires de la MINUAD étaient de 13 134 personnes sur un total autorisé de 19 555, dont 12 494 soldats, 375 officiers d'état-major, 188 observateurs militaires et 77 officiers de liaison. L'effectif militaire actuel représente 67 % du total autorisé.
- 48. L'accroissement des effectifs militaires tient principalement à l'arrivée de renforts sénégalais qui ont porté le bataillon au niveau des normes de l'ONU, soit 800 personnes. Les nouveaux arrivants ont été déployés à El Geneina (Darfour-Ouest), permettant à la compagnie nigériane qui y avait été provisoirement déplacée de réintégrer son bataillon dans le secteur sud.
- 49. Par ailleurs, pendant la période considérée, les relèves du bataillon sénégalais restant, de même que celles de la police militaire kényane, de la compagnie gambienne de protection des forces et de la compagnie égyptienne des transmissions ont été achevées à la mi-février 2009, et l'hôpital militaire nigérian de niveau II a été terminé à la mi-mars. Deux cents militaires de l'élément précurseur du deuxième bataillon égyptien, dont un élément léger du génie, sont arrivés au Darfour les 30 et 31 mars.

09-29694 **9**

- 50. Presque tout le matériel appartenant aux contingents et destiné aux unités actuellement sur le terrain est arrivé à destination. Le reste du matériel destiné à la compagnie de génie pakistanaise devait arriver à la fin mars.
- 51. L'acheminement des nouveaux équipements sénégalais et rwandais conférera à la Mission une capacité opérationnelle renforcée. Nonobstant les projets de formation sur place des troupes à l'utilisation de ces équipements dès leur réception au Darfour, les pays fournisseurs de contingents doivent continuer à former et préparer leurs éléments avant les relèves pour s'assurer qu'ils disposent des moyens, des systèmes et des matériels nécessaires à la maintenance des équipements, nouveaux et existants, destinés aux contingents au Darfour. La maintenance et le bon état de marche des transports blindés de troupes demeurent un sujet de préoccupation, car la situation sécuritaire instable au Darfour exige que ces transports et des forces protégées soient constamment disponibles.
- 52. En dépit de l'arrivée de nouveaux effectifs et de nouvelles unités, l'impact opérationnel de la Mission reste limité par l'absence persistante de moyens essentiels tels que les unités de transport moyen, une unité de reconnaissance aérienne, un hôpital de niveau II (qui serait situé à El Fasher) et 18 hélicoptères de manœuvre moyens. Les travaux préparatoires sont en cours pour l'arrivée de cinq hélicoptères tactiques fournis par l'Éthiopie.
- 53. Au 31 mars, les effectifs policiers de la MINUAD s'élevaient à 2 478 personnes (1 779 conseillers et 5 unités de police constituées représentant au total 699 policiers), sur un effectif total autorisé de 6 432 personnes. Compte tenu de la situation sécuritaire actuelle (phase IV), la MINUAD a conclu qu'elle n'était en mesure de fournir des assurances, en matière de sécurité, que pour un maximum de 1 800 officiers de police non armés. Ce plafond fait l'objet d'un réexamen constant, et la MINUAD devrait en principe le relever, ce qui permettrait d'augmenter d'autant le rythme de déploiement de policiers.
- 54. Au 31 mars 2009, les effectifs civils s'élevaient à 3 388 personnes, soit 61 % des effectifs autorisés (5 557). Le personnel civil sur le terrain est composé de 942 agents expatriés, 2 142 agents locaux et 299 Volontaires des Nations Unies. La MINUAD continue d'avoir beaucoup de mal à recruter du personnel à l'international et à le retenir en raison de l'insécurité et des risques pour la santé, ainsi que de la difficulté des conditions de vie au Darfour. Au cours de la période considérée, 10 agents expatriés ont quitté la MINUAD à la suite d'une démission, d'une réaffectation ou de l'arrivée à terme de leur contrat. Au total, depuis la création de la Mission, 98 agents expatriés sont partis et 134 candidats à l'international sélectionnés ont refusé l'offre de nomination qui leur avait été faite, ce qui correspond à 24,5 % du personnel expatrié actuel. Les candidats à l'international qui ont refusé un entretien en vue d'une affectation à la MINUAD sont encore bien plus nombreux.

Commission tripartite pour le déploiement de la MINUAD

55. Pendant la période considérée, la Commission tripartite, composée de représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU, a tenu ses quatrième et cinquième consultations périodiques, respectivement le 18 février 2009 à Khartoum et le 31 mars à El Fasher. Le mécanisme des consultations a facilité la coopération entre le Gouvernement, l'ONU et l'Union africaine sur tous

les sujets relatifs au déploiement et aux opérations de la MINUAD, et il s'est révélé être un outil efficace pour résoudre les difficultés pouvant surgir sur le terrain.

- 56. Lors de sa dernière réunion du 31 mars à El Fasher, la MINUAD a présenté un exposé sur l'état de déploiement de la force afin de fournir au Gouvernement soudanais, à l'Union africaine et à l'ONU les dernières informations sur le sujet, et de souligner les grandes étapes restant à franchir au cours du prochain trimestre et d'ici à la fin de l'année. Les trois délégations ont concentré leur attention sur les principales étapes du déploiement en 2009, et notamment sur celui des hélicoptères tactiques légers promis par l'Éthiopie.
- 57. En ce qui concerne les biens des ONG internationales dont le permis a été annulé, le Gouvernement soudanais a accepté de laisser la MINUAD en assurer la garde jusqu'à ce que se dégage une solution, conformément à l'accord signé par le Gouvernement et les ONG internationales. Les participants à la réunion ont salué la mise en œuvre réussie des décisions de la Commission tripartite et sont convenus de se réunir de nouveau début juin 2009 au Darfour.

VII. Observations

- 58. La situation pendant la période considérée a été dominée par la décision de la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) du 4 mars 2009 d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre du Président soudanais, Omar Hassan Ahmad Al Bashir, pour deux chefs de crime de guerre et cinq chefs de crime contre l'humanité. Je reconnais l'autorité de la Cour pénale internationale en tant que juridiction indépendante, et je ne doute pas que le Gouvernement soudanais réservera aux questions de la paix et de la justice un traitement conforme à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité. Nonobstant ces événements, je réaffirme la détermination de l'ONU à poursuivre son indispensable médiation, ainsi que ses opérations de maintien de la paix et ses activités en matière d'assistance humanitaire, de droits de l'homme et de développement au Soudan; j'exhorte le Gouvernement soudanais à coopérer pleinement avec toutes les entités des Nations Unies et leurs partenaires opérationnels, tout en honorant l'obligation qui est la sienne d'assurer la sécurité de la population civile, des personnels et des biens de l'ONU, de même que ceux des partenaires opérationnels de l'Organisation.
- 59. À cet égard, la décision du Gouvernement d'expulser ou de dissoudre au total 16 ONG œuvrant pour l'aide humanitaire et les droits de l'homme est extrêmement préjudiciable. Même si les efforts conjoints des Nations Unies et du Gouvernement soudanais permettent, au cours des prochaines semaines, de combler les lacunes les plus graves affectant la fourniture de l'aide, les effets cumulés sur la durée de l'élimination d'une partie aussi importante des capacités humanitaires mettent en danger la vie de largement plus d'un million de personnes. La saison des pluies qui commence en mai va probablement aggraver sensiblement la situation.
- 60. Je demande instamment au Gouvernement de rétablir un climat de confiance mutuelle entre lui et la communauté humanitaire. Nous devons continuer à travailler ensemble pour déterminer, hiérarchiser et combler les lacunes qui posent un danger immédiat pour les vies humaines. Le Gouvernement soudanais devrait véritablement faciliter le travail des institutions et des ONG qui demeurent sur place, notamment en signant des accords techniques. Je le prie de reconsidérer sa décision, ayant en particulier à l'esprit la responsabilité qui est la sienne d'assurer le bien-être et la

protection de ses propres citoyens, et en attendant je l'engage à travailler avec les Nations Unies et l'ensemble des partenaires dans le même esprit.

- 61. Je suis par ailleurs extrêmement inquiet de l'impact que cette mesure risque d'avoir sur le travail de la MINUAD. Si la fourniture de l'assistance humanitaire était sérieusement perturbée, les tensions chez les personnes déplacées ne manqueraient pas de monter dangereusement, surtout dans les camps les plus grands. Ce surcroît de tensions pourrait aussi aggraver les risques de violence dans les camps et à leurs abords, rendant plus difficile l'exécution du mandat de protection qui a été confié à la MINUAD. Les pays qui fournissent à la Mission des contingents militaires et policiers ont exprimé leur grave préoccupation à cet égard lors d'une réunion sur le Darfour du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le 5 mars.
- 62. Pendant ce temps, les conditions générales de sécurité au Darfour continuent d'être une préoccupation fondamentale, et je suis particulièrement inquiet d'apprendre que des affrontements armés se poursuivent entre le Gouvernement et les mouvements, des combats tribaux ont chroniquement lieu dans tout le Darfour, et des forces sont massées le long de la frontière soudano-tchadienne. En outre, la sécurité des personnels des Nations Unies et des personnels associés est devenue critique. Les détournements de véhicules et les incursions dans les enceintes de la Mission sont de plus en plus audacieux, comme en témoigne l'enlèvement de cinq membres de la branche belge de Médecins sans frontières en mars. Les attaques contre les personnels de la MINUAD ont également augmenté, avec notamment un Casque bleu tué et trois autres blessés au cours du mois de mars. Depuis le transfert d'autorité, la MINUAD a perdu 14 Casques bleus au total. Ce lourd bilan nous rappelle l'ampleur du danger que comporte le déploiement d'une opération de maintien de la paix lorsqu'il n'y a pas de paix à maintenir.
- 63. En raison de l'insécurité, la MINUAD a été incapable de se rendre sur place pour évaluer l'impact des bombardements sur la population civile, notamment en ce qui concerne les victimes, la destruction des biens et les déplacements de personnes qui en ont résulté. À Muhajeriya, les affrontements et les bombardements aériens intensifs du début février ont nécessité la relocalisation de tous les personnels non armés de la MINUAD à Nyala, tandis que les personnels militaires restés à la base d'opérations s'efforçaient de protéger la population affectée par le conflit. À un moment donné, on a compté jusqu'à 10 000 personnes qui s'étaient regroupées autour du périmètre du camp de la MINUAD à Muhajeriya, mettant à rude épreuve les capacités de protection de cette dernière.
- 64. Les récents événements en matière de sécurité mettent une nouvelle fois en lumière les difficultés fondamentales auxquelles la MINUAD continue d'être confrontée dans un contexte où les parties n'affichent aucune intention de renoncer à la force, et ils ne font que souligner encore plus le besoin urgent d'une solution globale à la crise du Darfour.
- 65. En dépit de ces difficultés, la MINUAD concentre ses efforts sur l'optimisation des ressources dont elle dispose et sur l'exécution de son mandat de protection. La consolidation des capacités des troupes actuellement sur le terrain constitue une condition importante de succès. Malgré des moyens limités, la MINUAD n'en a pas moins obtenu des résultats sur le terrain pendant la période considérée. Il reste que la mise à disposition d'équipements à la hauteur des besoins, et en particulier d'hélicoptères de combat, est essentielle pour améliorer la mobilité

- et l'impact opérationnel de la Mission. Je renouvelle mon appel auprès des États Membres qui sont en mesure de fournir ces moyens critiques pour qu'ils le fassent sans plus attendre.
- 66. Il va être par ailleurs extrêmement important que les pourvoyeurs de contingents militaires et policiers, avec l'appui de pays donateurs dans certains cas, accélèrent leurs préparatifs et augmentent leur capacité de déploiement, faute de quoi nous n'atteindrons pas nos objectifs en ce qui concerne notre présence sur le terrain. Notre partenariat avec l'Union africaine a joué un rôle fondamental dans les succès obtenus jusqu'à présent et je tiens à réaffirmer notre volonté de poursuivre la collaboration et la coopération qui guident nos efforts communs au Darfour.
- 67. Nous sommes à un moment critique au Darfour : la décision d'expulser les ONG a mis en danger des civils innocents et accru les risques d'instabilité dans la région. Dans un tel climat, il est d'autant plus urgent de trouver une solution à l'aide du dialogue politique. L'Accord de bonne volonté et de rétablissement de la confiance pour le règlement du problème du Darfour, signé le 17 février 2009 à Doha par le Gouvernement soudanais et le MJE, a constitué le premier pas vers un dialogue ouvert à tous.
- 68. Le chemin à parcourir pour la mise en route du processus politique est encore long et semé d'embûches. Pour le moment, les récentes actions des principales parties n'ont ni réduit les tensions ni reflété l'esprit de compromis nécessaire au succès du processus de paix. Je renouvelle mon appel à toutes les parties pour qu'elles travaillent ensemble avec le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, et qu'elles restent engagées dans le processus politique. Une solution politique négociée, solidement appuyée par une communauté internationale unie et par le Conseil de sécurité, demeure la condition *sine qua non* pour mettre fin à la souffrance au Darfour.